

Délibérations Du Conseil Municipal

Le 25 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte GROIX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2022

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Brigitte GROIX, Patrick CASTAING, Henri BERTHET, Isabelle BOUQUET, et Maryse GEMMITI, adjoints, Madame et Messieurs Juan COLOMER, et Valérie VERNAY Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs, Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, André LASSALLE, Chantal DELAY, Frédéric PERROT, Marjorie CHEMIN et Virginie REVOLAT Conseillers municipaux.

EXCUSES :

Mesdames et Messieurs Valérie MICHA FRACHON, Franck REUTER, Joël TERRY, Agnès MONTEIL, Sébastien MAIRE, Laureen LIPSON, Virginie BACCONNIER MIGUET, Elisa VIRETON et Lucas MINHAVA

POUVOIRS :

Madame Valérie MICHA FRACHON à Madame Maryse GEMMITI,
Monsieur Franck REUTER à Madame Brigitte GROIX,
Monsieur Joël TERRY à Madame Isabelle BOUQUET,
Madame Agnès MONTEL à Madame Maryse GEMMITI,
Monsieur Sébastien MAIRE à Madame Brigitte GROIX,
Madame Laureen LIPSON à Madame Chantal DELAY,
Madame Elisa VIRETON à Monsieur Frédérique PERROT.

Madame Virginie REVOLLAT est désignée comme secrétaire de séance.

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2021

27	14.12.2021	Tarifs de locations des salles, concession funéraires, fauchage déneigement, gardiennage église
28	14.12.2021	Tarifs de location des locaux professionnels
29	14.12.2021	Tarif de location des locaux commerciaux
30	14.12.2021	Tarifs de location des logements communaux
31	15.12.2021	Contrat d'assurance de la commune Attribution du marché Lot N°1/2/3 à GROUPAMA et Lot N°4 à Sarre et Moselle

2022

01	14.01.2022	Construction d'un restaurant scolaire de deux salles de classes avec salles polyvalente - marché de prestation intellectuelles pour l'assistance technique pour l'aménagement de la cuisine à la SARL CUISINE INGENIERIE 4 820 € HT soit 5 784 € TTC
02	14.01.2021	Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Judiciaire de Vienne (Affaire Barret) 6 000 € HT soit 7 200 € TTC

Délibérations Du Conseil Municipal

01 – COUT DU CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT DU GROUPE SCOLAIRE A et M MOLLIE

Vu l'estimation de la Commission Communale établie à 1 500 L par an pour assurer un chauffage correct ;

Vu le prix moyen, payé par la Commune, pour l'année 2021 du fuel, à savoir :

0.81 € le litre TTC

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette estimation ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à établir et à encaisser un titre de recette pour la somme de 1 500 L x 0.81 € = 1 215 € pour l'année 2022.

02 – PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) Actualisation du montant au 1^{er} mars 2022

Vu la délibération N°02-2021 en date du 26 janvier 2021, fixant à 3 500 € le montant de la participation pour assainissement collectif ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la participation pour assainissement collectif à 3 650 € par logement neuf ou aménagé dans des locaux anciens (individuel ou collectif), ainsi que pour les locaux industriels, les locaux artisanaux et commerciaux à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- **PRECISE** que toutes les habitations situées à moins de 100 mètres du réseau ont obligation à se raccorder sauf impossibilité technique ;
- **RAPPELLE** que l'encaissement de la participation pour assainissement collectif, se fait par l'émission d'un titre de recette de la Commune de Saint Georges d'Espéranche aux bénéficiaires de permis de construire au plus tard un an après la date de délivrance du permis de construire, et pour les autres à la date de mise en place de la boîte de raccordement au réseau.

03 – PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES HABITANTS DE OYTIER ST OBLAS Actualisation du montant au 1^{er} mars 2022

Vu la délibération N°03-2021 en date du 26 janvier 2021, actualisant le montant de la participation pour assainissement collectif pour les habitants de OYTIER SAINT OBLAS raccordés sur le réseau de SAINT GEORGES D'ESPERANCHE à 3 800 € au 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la PAC pour les habitants de OYTIER SAINT OBLAS raccordés sur le réseau de SAINT GEORGES D'ESPERANCHE à 3 950 € à compter du 1^{er} mars 2022.

04 – TAXE ET REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT Actualisation du montant au 1^{er} mars 2022

Vu la délibération N°04-2021 en date du 26 janvier 2021, actualisant le montant des taxes et participation pour assainissement collectif au 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la redevance et les taxes d'assainissement selon les barèmes ci-dessous :

Délibérations Du Conseil Municipal

⇒ Redevance pour les exploitations agricoles raccordées
par m³ d'eau consommée

0.40 €

⇒ Taxe d'assainissement pour les usagers situés sur la Commune de Oytier Saint Oblas raccordés sur le réseau
de Saint Georges d'Espéranche par m³ d'eau consommée

1.55 €

⇒ Taxe d'assainissement pour les usagers situés sur la Commune de Saint Georges d'Espéranche par m³ d'eau
consommée

1.20 €

- DIT que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} mars 2022.

05 – PERSONNEL COMMUNAL Créations et suppressions de postes

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les évènements intervenus sur 2021/2022 concernant le personnel communal :

- Une personne de l'école maternelle est partie en retraite au 1^{er} janvier 2022.
- Un agent demande une réduction de son temps d'emploi.
- Deux personnes en CDD à temps non complet exercent l'activité d'ATSEM sur la quatrième classe ouverte depuis quelques années.
- Deux agents ont réduit leur temps d'emploi sur 2021 et leur travail a été redistribué à d'autres personnes.
- Difficultés à recruter du personnel pour 50 mn de périscolaire le matin, 2 h de restauration scolaire sur la pause méridienne, et 2 h de périscolaire le soir, 4 jours par semaine, uniquement durant les semaines scolaires.

Elle propose de modifier les postes des agents concernés par ces diverses situations, et de créer deux postes d'adjoint technique à temps non complet pour stagiairiser deux personnes travaillant en CDD ;

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les suppressions et créations de postes telles que décrites ci-après.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **DE PROCEDER** aux créations et suppressions de postes à compter au 1^{er} mars 2022 tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

SUPPRESSIONS DE POSTES	CREATIONS DE POSTES
Adjoint Technique - 28 h	Adjoint Technique - 30 h 30 mn
Adjoint Technique - 25 h 36 mn	Adjoint Technique - 30 h 30 mn
ATSEM Principale 1ère cl - 32 h 24 mn	ATSEM Principale 1ère cl - 30 h 30 mn
Adjoint Technique - 11 h 30 mn	Adjoint Technique - 13 h 30 mn
Adjoint d'Animation Ppal 2° cl - 32 h 36 mn	Adjoint d'Animation Ppal 2° cl - 35 h 00 mn
ATSEM Principale 1ère cl - 29 h 12 mn	Adjoint technique - 26 h 30
	Adjoint technique - 26 h 30

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités relatives à ces créations et suppressions de postes, et à recruter.

Délibérations Du Conseil Municipal